

Moulins en otage

Depuis plusieurs années un lobby intéressé exerce une pression contre la politique de restauration de la continuité écologique exemplaire de la France. Dernier acte : Le 15 février, le Sénat a voté un projet de loi incluant un amendement abusif



Le lobby de la pêche a écrit au Sénat le 15 février 2017 au sujet d'une loi qui a été ratifiée le même jour. C'est méconnaître les règles procédurales d'élaboration des lois en France et d'invoquer un dépôt « en catimini ». Que ce soit en Commission mixte paritaire ou à l'Assemblée nationale le texte, que le lobby de la pêche qualifie « d'abusif », a été voté à l'unanimité par tous les parlementaires. Si la FNPF expose à Paris un « climat apaisé »

pour la mise en œuvre de la continuité écologique, nous vivons sur le terrain un contexte délétère où le dogme et l'interprétation de la loi prévalent.

Le défaussement sur ce que l'UE n'a jamais exigé, le déni de la gestion quantitative de l'eau, les affirmations martelées sur les prétendus impacts prééminents des moulins sur la qualité des masses d'eau, la croyance sur les hypothétiques gains environnementaux à l'aune des colossales dépenses, nourrissent une désinformation massive insupportable sans études scientifiques préalables... et sans résultat environnemental probant.

Rappelons encore que nous ne nous sommes jamais opposés ni à la loi ni à la continuité écologique mais farouchement à son application aveugle, dogmatique, arbitraire dans ses exigences, inéquitable dans ses financements, désignant quelquefois les mauvaises cibles -les moulins et les étangs par exemple- préjudiciable socialement et économiquement.

Ce réquisitoire de bon sens, nous continuerons à le porter tant que :

- les facteurs dégradant la qualité de l'eau ne seront pas traités chronologiquement,
- le climat humain ne sera pas apaisé et que les riverains n'y trouveront pas leur compte,
- les exigences administratives outrepasseront la loi et l'esprit de la loi,
- enfin, nous serons censés appliquer un diktat punitif en guise de concertation.

Et avec un peu d'autodérision, en bombant le torse avec mesure -une qualité rare- si les « agressés » impécunieux, par le simple fait qu'ils expriment leurs recensions, sont qualifiés de « lobby » par les Fédérations multimillionnaires d'argent public, c'est une belle valorisation.

Selon Loire-Flash du 6 mars 2017, la continuité écologique serait malmenée. Un exemple de désinformation en marge de l'art L.214-18-1 CE :

« Depuis plusieurs années un lobby intéressé exerce une pression contre la politique de

restauration de la continuité écologique exemplaire de la France. Dernier acte : Le 15 février, le Sénat a voté un projet de loi incluant un amendement abusif déposé en catimini. Il inscrit dans la Loi un moratoire sur les continuités écologiques, permettant l'équipement d'un nombre important de microcentrales de petite taille sur des moulins ».

Une seule info dans ce billet de Loire-vivante est exacte : depuis la LEMA 2006, les moulins sont en effet pris en otage. Or, personne n'a encore compris ce que l'administration et l'environnement pourraient y gagner ?

Mais la rançon constitue bien « une charge exorbitante » pour tous...au sens de la loi.